

Décret n°2000-1080 du 7 novembre 2000 portant création d'un conseil stratégique des technologies de l'information

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	09/11/2000
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	PRMX0004441D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000402205

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] technologies de l'information ayant pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix stratégiques du Gouvernement en matière d'innovation, de recherche et de développement [...]

[...]des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Vu le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié fixant les conditions de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics administratifs ; Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ; Vu le décret n° 96-1092 du 13 décembre 1996, modifié par le décret n° 99-262 du 30 mars 1999, portant création du conseil général des technologies de l'information,

RÉFÉRENCE

DECRET PRMX0004441D du 9 novembre 2000, « Décret n°2000-1080 du 7 novembre 2000 portant création d'un conseil stratégique des technologies de l'information ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000402205> (consulté le 30 août 2026).